



### Maison de Justice et du Droit de Sénart

34, place Elisée Reclus - 77176 Savigny-le-Temple  
 Tél : 01 64 19 10 60 - Fax : 01 64 19 10 61  
 maison.justice.droit.senart@orange.fr

#### Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 9h/12h30 et 14h/17h  
 Tous les mardis : jusqu'à 19h

+ d'info et plan d'accès sur [senart.com](http://senart.com)

senart  
 grand  
 paris  
 sud

# Maison de Justice et du Droit de Sénart

Une aide juridique gratuite  
 près de chez vous



# La Maison de Justice et du Droit de Sénart

1

S'informer sur ses droits

Vous souhaitez connaître vos droits et vos obligations ou les procédures à suivre dans le cas d'une affaire juridique ?

Vous souhaitez vous informer en matière de droit du travail, droit de la famille, droit de la consommation, de surendettement, de régularisation (titre du séjour) ou vous avez une question relative à la vie dans votre logement (insalubrité, litiges sur le règlement de co-propriété) ?

## La MJD de Sénart

vous permet un accès à des permanences juridiques assurées par des avocats, des notaires, des huissiers de justice, des associations spécialisées telles que l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), l'APTM (Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et leur famille), le CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) ou encore Rebond 77 et Info-dettes, assistance administrative et accompagnement aux personnes surendettées.

2

Résoudre des conflits à l'amiable

Vous rencontrez des difficultés à résoudre un conflit familial, avec un voisin, une entreprise ou une administration ?

## La MJD de Sénart

vous aide en sollicitant le conciliateur de justice, en mettant en place une médiation familiale ou en faisant appel au délégué du défenseur des droits.

**Le conciliateur de justice** > aide à résoudre vos litiges du quotidien (consommation, voisinage, impayés...) avec la recherche de solution amiable.

**La médiation familiale** > a pour objectif de recréer un lien entre les personnes en situation de rupture familiale par l'intervention d'un tiers, impartial et indépendant.

**Le délégué du défenseur des droits** > a pour mission de régler vos problèmes avec les administrations ou les services publics (CAF, CPAM, Centre des impôts...). Il intervient aussi contre les discriminations dans tous les domaines : accès à l'emploi, à l'éducation, à un logement, aux soins ou aux services sociaux.

3

Être assisté dans ses démarches en tant que victime

Vous avez été victime d'un vol, d'une agression ou d'une autre infraction ?

Vous êtes victime de violences conjugales ?

Vous ne savez pas comment vous défendre ou vers qui vous tourner ?

## La MJD de Sénart

vous met en relation avec des professionnels du Droit et des associations qui pourront vous aider à constituer un dossier d'aide juridictionnelle (indemnisation des frais de justice).

**CIDFF** > (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) vous assiste dans vos démarches (plainte, procédure judiciaire...) et leurs conséquences.

**AVIMEJ** > (Aide aux victimes et médiation judiciaire) vous informe de vos droits et vous accompagne durant toute la procédure en justice. Elle propose également un soutien psychologique aux victimes.

4

La MJD de Sénart c'est aussi...

Un lieu de justice de proximité et d'éducation à la citoyenneté

**Un lieu de justice de proximité** > La MJD accueille sur mandat ou à la demande du Procureur de la République, les associations de contrôle judiciaire (Association de contrôle judiciaire socio-éducatif de Melun), et de réparation pénale (Service d'investigation éducative de la Sauvegarde de l'Enfance), ainsi que les délégués du Procureur de la République. La Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine-et-Marne y assurent le suivi et l'aide à la réinsertion des mineurs et majeurs dont ils ont la charge.

**Un lieu d'éducation à la citoyenneté** > La MJD de Sénart organise des interventions dans les écoles et collèges afin de sensibiliser sur les droits et devoirs.

La Maison de Justice et du Droit de Sénart vous informe et vous apporte une aide juridique confidentielle et gratuite dans tous les domaines du droit. Une équipe composée de juristes, avocats, notaires, huissiers, coordonnée par un greffier du Tribunal de Grande Instance de Melun, vous accompagne dans vos démarches.